

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Arrondissement de
VERVIERS

Commune d'AUBEL

Présents: MM. F.DEBOUNY (AD), Président;
F.LEJEUNE (AD) : Bourgmestre ;
B.DORTHU (AD), F. GERON (AD), K.PEREE (AD) et C.DENOËL-
HUBIN, membres du Collège communal ;
J-C.MEURENS (AD), J. PIRON (AC), T. MERTENS (AC),
~~B.WILLEMS-LEGER (AD)~~, L.STASSEN (AC), F.DUMONT (AD), J-
J.MOXHET (AD), M.MEURENS (AC) et M.STASSEN (AC),
Conseillers et
V.GERARDY, Directeur général communal

Séance publique du 9 décembre 2019

CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER.

Le Conseil,

Vu la situation financière de la commune ;
Vu les articles 248 à 256 et 464 du Code des impôts sur les revenus ;
Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;
Vu l'avis favorable de légalité du directeur financier ;
Sur la proposition du Collège communal ;

A R R E T E, à l'unanimité,

- ARTICLE 1^{er} : Il est établi au profit de la commune, pour l'exercice 2020,
2500 centimes additionnels au précompte immobilier.
ARTICLE 2 : Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration
des Contributions directes.
ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise aux Autorités de tutelle.

Le Directeur général
(s) V.GERARDY

Le Directeur général

V.GERARDY

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,
Par le Collège,



Le Président
(s) F.DEBOUNY

Le Bourgmestre

F.LEJEUNE